



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

**CONCOURS EXTERNE
POUR L'ACCÈS AU CORPS DE TECHNICIEN DES SERVICES
CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE, SPÉCIALITÉ
BÂTIMENTS DE FRANCE,
ORGANISÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Important : Cette fiche de renseignement devra uniquement être téléversée dans l'espace candidat de l'application d'inscription Cyclades à la rubrique « Mes justificatifs », au plus tard le

4 septembre 2023, avant minuit, heure de Paris (heure de téléversement faisant foi).

L'espace Cyclades est accessible à partir du lien suivant :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Si cette fiche est téléversée après cette date, elle ne sera pas transmise au jury.

Nom marital / d'usage :

Nom de naissance / patronymique :

Prénom(s) :

Attention : ce dossier en pdf modifiable comporte 8 pages en tout, sa structure ne doit être modifiée d'aucune manière que ce soit.

SOMMAIRE

Première partie : identification	(1 page)
Deuxième partie : scolarité générale	(1 page)
Troisième partie : stage(s)-formation(s) professionnelle(s) ou personnelle(s)	(3 pages)
Quatrième partie : parcours professionnel	(10 pages)
Cinquième partie : expérience professionnelle	(2 pages)
Sixième partie : déclaration sur l'honneur	(1 page)

Première partie : identification (1/1)

Compléter chacune des rubriques ci-dessous :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom marital / d'usage :

Nom de naissance / patronymique :

Prénom(s) :

Numéro(s) de téléphone professionnel :

Numéro(s) de téléphone personnel et/ou portable :

Adresse courriel professionnelle :

Adresse courriel personnelle :

Adresse personnelle :

Code postal, ville et pays :

Deuxième partie : scolarité générale (1/1)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Il n'a pas d'obligation à remplir l'intégralité des cases.

Année d'obtention	Diplôme	Intitulé

Troisième partie : stage(s) et /ou expériences professionnelle(s)) (1/3)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses stages ou expériences professionnelles lui semblant les plus pertinents. Il n'a pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période	Domaine	Compétences acquises
Du : Au :		
Du : Au :		
Du : Au :		
Du : Au :		

--	--	--

Troisième partie : stage(s) et /ou expériences professionnelle(s)) (2/3)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses stages ou expériences professionnelles lui semblant les plus pertinents. Il n'a pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période du stage ou de la formation	Organisme	Compétences acquises
Du : Au :		
Du : Au :		
Du : Au :		
Du : Au :		

Troisième partie : stage(s) et /ou expériences professionnelle(s) (3/3)

Le candidat doit remplir cette partie dans l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent). Le candidat doit indiquer ses stages ou expériences professionnelles lui semblant les plus pertinents. Il n'a pas d'obligation à remplir les 3 pages.

Période du stage ou de la formation	Organisme	Compétences acquises
Du : Au :		
Du : Au :		
Du : Au :		
Du : Au :		

Quatrième partie : déclaration sur l'honneur (1/1)

Je soussigné(e) _____

souhaite me présenter au concours externe pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France spécialité bâtiments de France du ministère de la culture, session 2022.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.

J'ai pris connaissance que la loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

- « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (Code pénal art.441-1).

- « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende » (Code pénal art. 441-6).

Je suis informée(e) que le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle ainsi que le bureau DEC4 de la Maison des examens se réservent le droit de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

À _____, le

Signature du candidat :